

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES  
DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

-----  
DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
SOLIDARITES ET REUSSITE

-----  
DIRECTION DE L'AUTONOMIE  
Service Personnes Agées-Personnes Handicapées

**ARRETE n° 2021- 130**

**PORTANT MODIFICATION DE L'AUTORISATION D'UN SERVICE PRESTATAIRE D'AIDE ET  
D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES  
GERE PAR LA SASU GIV'HOMES SERVICES**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3221-9,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), notamment les articles L.311-4,  
L.312-1, et L.313-1-3,

Vu le code du travail, notamment son article L.7232-1,

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au  
vieillesse, notamment ses articles 47 et 48,

Vu le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charges national des services  
d'aide et d'accompagnement à domicile,

Vu l'arrêté n° 2018-81 portant autorisation d'un service prestataire d'aide et  
d'accompagnement à domicile pour personnes âgées et personnes handicapées géré par la  
SASU GIV'HOMES SERVICES,

Vu la demande déposée par la SASU GIV'HOMES SERVICES représentée par Madame  
Virginie JUILLIARD,

Considérant que cette demande répond à un besoin de couverture par un Service d'Aide et  
d'Accompagnement à Domicile d'un secteur non pourvu,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux,

ARRETE

**Article 1 :** Le paragraphe n°2 de l'article 1 de l'arrêté n° 2018-81 est modifié de la façon suivante : « Le périmètre kilométrique d'intervention concerne les communes de l'ensemble du département ».

Cette modification prend effet à compter de la notification du présent arrêté.

**Article 2 :** Les autres articles de l'arrêté n° 2018-81 restent inchangés.

CHARLEVILLE MEZIERES, le

12 JUL. 2021

Le Président du Conseil Départemental  
des Ardennes

  
Noël BOURGEOIS  
Noel BOURGEOIS  
2021070916:44:50 +0200  
Noël BOURGEOIS  
Signature numérique  
Le Président du Conseil Départemental

NOEL BOURGEOIS